



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 06/02/2023

Date d'affichage de la convocation : 06/02/2023

Le dix février deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BOUCLY Laurette	BREUX Martine
DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier	ECHIVARD Laëtitia
GALVANE Michel	GUEROT Catherine	GUERVENO Pascal
HOULLIERE Vincent	DE JENLIS Anne	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : M. Didier ECHIVARD, M. Philippe LEFEUVRE, M. Pascal GUERVENO, M. Eric PARIZEAU, Mme Anne de JENLIS, Mme Nelly PERICHET

Pouvoirs : de M. Didier ECHIVARD à Mme Aline DAVOUST, de M. Philippe LEFEUVRE à M. Alain BARILLER, de M. Pascal GUERVENO à M. Marc RENARD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 16

Mme MESANGE Claudine est désignée secrétaire de séance.



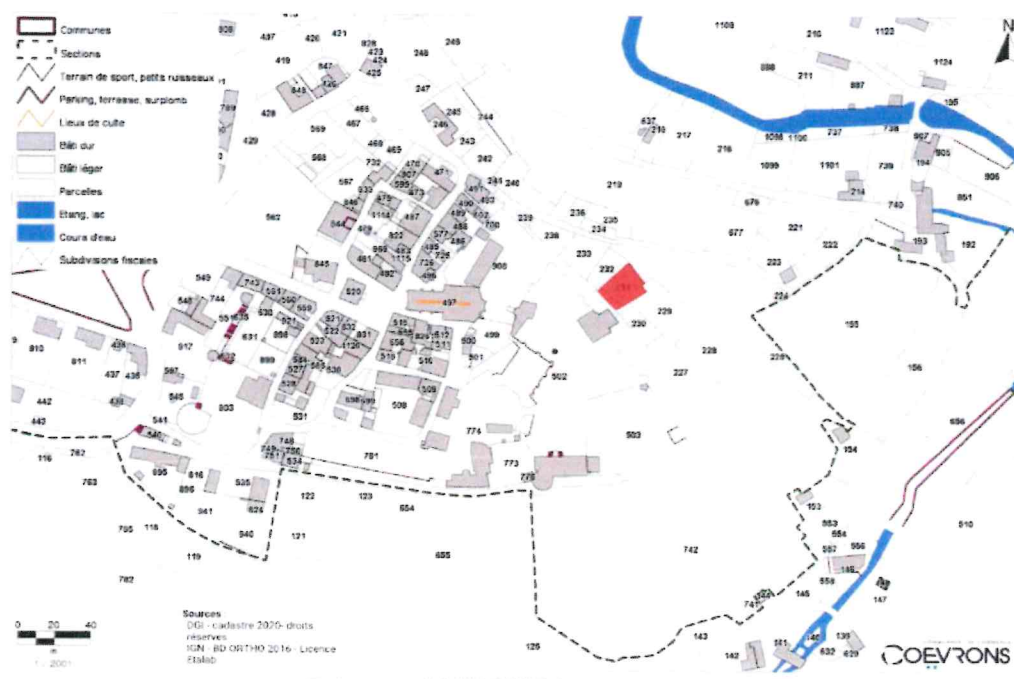
ACQUISITION JARDIN SIS LA POTERNE

Dans le cadre du plan de gestion patrimonial de la cité médiévale, la Commune de Sainte Suzanne-et-Chammes a engagé un projet d'aménagement des versants de la poterne afin de faire évoluer ce lieu emblématique autour d'une démarche de jardin remarquable et préserver l'accès au public de cet espace.

La première phase de cette démarche est une remise en état de tous les cheminements accessibles au public, mais également de sécurisation des murs de soutènement et d'entretien de cet espace naturel.

A ce titre, la commune s'est rapproché des propriétaires de parcelles dépourvues d'entretien, situées sur les versants de la poterne pour faire une proposition de reprise en gestion et éventuellement d'acquisition de ces parcelles par la commune.

Lors du vote du budget 2022 il a été validé la proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée section C n°231 qui jouxte le jardin médiéval, une somme prévisionnelle de 3 500 € a été prévu en investissement pour cette acquisition.



Suite à la décision du conseil municipal en date du 13 mai 2022, une offre d'achat à hauteur de 3 000 € a été proposée au propriétaire de cette parcelle (par courrier en date du 03 août 2022) qui a donné son accord pour la vente de cette parcelle dans le respect de ces conditions financières.

Il est proposé d'engager les démarches d'acquisition auprès du notaire pour finaliser cette vente sur la base de 3 000 € auxquels s'ajouteront les frais d'actes notariés. La délibération n° 037-2022 en date du 13 mai 2022 mentionnait que l'acte notarié sera établi par Maître LEBRETON, notaire à Evron.

Le conseil municipal demande de solliciter le propriétaire actuel afin d'intervenir sur ce terrain avant l'établissement de l'acte pour procéder à son entretien. Monsieur le Maire se chargera de contacter le propriétaire et de lui demander son autorisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée C n°231 au niveau des jardins de la Poterne sur la commune déléguée de Sainte-Suzanne
- **DIT** que la vente est actée sur la base de 3 000 € net vendeur auxquels s'ajouteront les frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur
- **NOMME** Maître LEBRETON, notaire à Evron, afin de se charger de l'établissement de cet acte
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs avec l'acquisition de cette parcelle.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 23 février 2023

Le Maire,
Michel GALVANE.



Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le



ID : 053-200054716-20230210-2023017-DE